



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-045

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

PLAN DE GESTION DE CRISE ET DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ AU SSIAD ET
À L'EHPAD DIT « PLAN BLEU »

DCA2023-045
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la ville de Laval,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le référentiel qualité de la Haute Autorité de Santé,

Vu l'arrêté du 7 juillet 2005, modifié par l'arrêté du 8 août 2005, fixant le cahier des charges du plan d'organisation à mettre en œuvre en cas de crise sanitaire ou climatique dit « plan bleu »,

Vu les circulaires ministérielles des 12 mai 2004 et 4 mars 2005, définissant les actions à mettre en œuvre au niveau local pour détecter, prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule,

Vu la circulaire ministérielle du 14 juin 2007, relative à la mise en place dans les établissements hébergeant ou accueillant des personnes handicapées, des mesures préconisées dans le cadre des « plans bleus »,

Vu la circulaire interministérielle n° DGS/DUS/DGSCGC/2011/418 du 29 novembre 2011 relative au plan national de prévention et de lutte contre une pandémie grippale,

Vu la circulaire interministérielle DGCS/DGS n°2012-118 du 15 mars 2012 relative à la mise en œuvre du programme national de prévention des infections dans le secteur médico-social 2011-2013,

Vu les recommandations nationales du 30/03/2020 et du 31/03/2020 sur la stratégie de prise en charge des personnes âgées en établissement et à domicile dans le cadre de la gestion de l'épidémie de Covid-19 et la fiche consignes et recommandations concernant l'appui aux établissements de santé, et aux établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes.

Considérant que le CCAS gère un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et un Service de soins infirmiers à domicile et à ce titre doivent prévenir les crises et organiser les modalités d'organisation à mettre en œuvre pour assurer la protection et la santé des personnes âgées dépendantes accompagnées ainsi que des professionnels,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le Conseil d'administration adopte la mise à jour du plan de crise et de continuité de l'activité de l'EHPAD et du SSIAD dit Plan Bleu.

Article 2 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.


CCAS de LAVAL
Pour le Maire, Président
et par délégation
la Vice-Présidente
Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-046

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

LAVAL le 22/06/2023
Le Maire François
Mme Marjorie FRANÇOIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

**CONVENTION RELATIVE A L'ANALYSE DE LA PRATIQUE AU
SSIAD**

DCA2023-046
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15
Date de la convocation : 15 juin 2023
Nombre de présents : 10
Compte rendu analytique de séance affiché le :

30 JUIN 2023

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu les objectifs des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signé avec le Conseil départemental et l'Agence régionale de santé, et ceux portant notamment sur la qualité de vie au travail et le soutien des professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile et du SSIAD,

Considérant que les encadrants des services de la direction aide et soins à domicile, ont besoin d'être soutenus dans leur pratiques professionnelles et le management des équipes,

Que l'évaluation des pratiques professionnelles favorisent la prévention des risques chez les professionnels et la promotion de la bientraitance des personnes aidées,

Que les temps de parole et d'expression en équipe contribuent à prévenir les risques psycho-sociaux et à développer une culture commune d'intervention,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration approuve l'organisation de séances d'analyse de la pratique professionnelle pour les encadrants de la direction aide et soins à domicile, pour le second semestre 2023.

Article 2 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente
Mme Marjorie FRANÇOIS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-047

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LAVAL ET L'ASSMADONE POUR LA MISE À DISPOSITION DE
PLACES DE L'ÉQUIPE MOBILE D'ACCOMPAGNEMENT

DCA2023-047
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la ville de Laval,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 312-7 autorisant les SSIAD ou les SPASAD à recourir à de nouveaux professionnels formés aux soins d'accompagnement et de réhabilitation des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer,

Vu l'arrêté de l'Agence régionale de santé en date du 7 septembre 2017 autorisant l'extension de 4 places spécialisées pour l'accompagnement des malades confrontés à une maladie neuro-dégénérative portant la capacité totale de l'EMA du CCAS de Laval à 14 places sur l'agglomération lavalloise et la communauté de communes des Coëvrons,

Considérant que l'ASSMADONE, gestionnaire du SSIAD compétent sur l'agglomération lavalloise, dispose du personnel spécialisé pour cet accompagnement (aides-soignants formés assistants de soins en gérontologie, infirmière coordinatrice),

Qu'il convient d'organiser le partenariat pour assurer le déploiement de l'EMA sur l'agglomération lavalloise conformément au cahier des charges des équipes spécialisées Alzheimer, dans un objectif de qualité et d'efficience.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le projet de convention de partenariat avec le SSIAD de l'ASSMADONE pour la mise à disposition de 3 places d'Équipe mobile d'accompagnement est approuvé, il annule et remplace la précédente convention signée en avril 2022.

Article 2 :

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à compter de la date de sa signature.

Article 3 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-047-1

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LAVAL ET LE SSIAD DE L'HÔPITAL D'EVRON POUR LA MISE À
DISPOSITION DE PLACES DE L'ÉQUIPE MOBILE D'ACCOMPAGNEMENT

DCA2023-047-1

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la ville de Laval,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 312-7 autorisant les SSIAD ou les SPASAD à recourir à de nouveaux professionnels formés aux soins d'accompagnement et de réhabilitation des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer,

Vu l'arrêté de l'Agence régionale de santé en date du 7 septembre 2017 autorisant l'extension de 4 places spécialisées pour l'accompagnement des malades confrontés à une maladie neuro-dégénérative portant la capacité totale de l'EMA du CCAS de Laval à 14 places sur l'agglomération lavalloise et la communauté de communes des Coëvrons,

Considérant que l'hôpital d'Evron, gestionnaire du SSIAD compétent sur la communauté de communes des Coëvrons, dispose du personnel spécialisé pour cet accompagnement (aides-soignants formés assistants de soins en gérontologie, infirmière coordinatrice et ergothérapeute),

Qu'il convient d'organiser le partenariat pour assurer le déploiement de l'EMA sur la communauté de communes des Coëvrons, conformément au cahier des charges des équipes spécialisées Alzheimer, dans un objectif de qualité et d'efficience.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le projet de convention de partenariat avec le SSIAD de l'hôpital d'Evron pour la mise à disposition de place d'Équipe mobile d'accompagnement est approuvé, il annule et remplace la précédente convention signée le 14 mars 2019.

Article 2 :

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, en vigueur à compter de la date de sa signature.

Article 3 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-048

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SWIN-GOLF DE MESLAY-DU-MAINE
RELATIVE AUX ACTIVITÉS DU PÔLE ACCUEIL AIDANTS-AIDÉS

DCA2023-048

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le Plan national des maladies neuro-dégénératives,

Vu la convention signée entre le CCAS et l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire relative à la mise en place d'une plateforme de répit et d'accompagnement des aidants sur le territoire du Centre Mayenne,

Vu les missions du pôle accueil aidants-aidés du CCAS, qui a pour objet d'accompagner et de soutenir les personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives et leurs aidants, afin de favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions, proposer des activités thérapeutiques adaptées aux malades ainsi que des temps de répit aux aidants,

Considérant que le CCAS entend développer des activités conviviales de lien social et de prévention en direction des personnes souffrant de troubles cognitifs et de leurs aidants, afin de prolonger le maintien à domicile des personnes âgées et favoriser la qualité de vie,

Que l'action proposée remplit pleinement cet objectif en proposant un parcours d'activités physiques adaptées suivi d'un temps convivial aux personnes présentant des troubles cognitifs et à leurs aidants, avec un accompagnement par les professionnels du pôle accueil aidants-aidés du CCAS,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration approuve la convention de partenariat avec le swin-golf de Meslay-du-Maine relative à la poursuite d'une activité physique adaptée en direction des usagers du pôle accueil aidants aidés du CCAS.

Article 2 :

Le président ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

Article 3 :

Le président ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente
Mme Marjorie FRANÇOIS

FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-049

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL ET L'ASSMADONE POUR LA MISSION DE CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL POUR PERSONNES ÂGÉES

DCA2023-049

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la ville de Laval,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 312-1, L. 313-1-3 et L. 313-12-3 sur les missions du centre de ressources territorial pour personnes âgées,

Vu les résultats de l'appel à candidature lancé en juillet 2022 par l'Agence régionale de santé pour le déploiement de la mission de centre de ressources territorial pour personnes âgées, publiés en janvier 2023,

Vu la mise en place de la mission CRT à compter du 1^{er} avril 2023, rattaché au Service de soins infirmiers à domicile – Service polyvalent d'aide et de soins à domicile du CCAS

Vu le territoire de la mission CRT, portant sur l'agglomération lavalloise,

Considérant la volonté du Centre communal d'action sociale de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dans les meilleures conditions de vie possibles, par la mobilisation des compétences et des actions, et par un accompagnement renforcé à domicile avec les partenaires sur le territoire,

Qu'il convient de s'appuyer sur un infirmier coordonnateur à 0,5 ETP mis à disposition par le SSIAD L'ASSMADONE pour constituer l'équipe dédiée du CRT, afin de faciliter le travail en réseau et d'optimiser les temps de déplacements à domicile sur le territoire de compétence du SSIAD,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le projet de convention de partenariat pour la mise œuvre de la mission de centre de ressources territorial avec le SSIAD L'ASSMADONE est approuvé.

Article 2 :

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1^{er} juillet 2023.

Article 3 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Marjorie François
CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente
Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-050

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

MISE EN PLACE DE VACATIONS DE MEDECIN POUR LE CENTRE DE
RESSOURCES TERRITORIAL

DCA2023-050
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 312-1, L. 313-1-3 et L. 313-12-3 sur les missions du centre de ressources territorial pour personnes âgées (CRT),

Vu les résultats de l'appel à candidature lancé en juillet 2022 par l'Agence régionale de santé pour le déploiement de la mission de CRT, publiés en janvier 2023,

Vu la mise en place de la mission CRT à compter du 1^{er} avril 2023 sur le territoire de l'agglomération lavalloise,

Considérant la volonté du Centre communal d'action sociale de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dans les meilleures conditions de vie possibles, par la mobilisation des compétences et des actions, et par un accompagnement renforcé à domicile avec les partenaires sur le territoire,

Considérant que le contexte médical ne permet pas de recruter un médecin salarié pour répondre au temps dédié à la mission CRT,

Qu'il convient de s'appuyer sur des vacations ponctuelles pour assurer les missions d'expertise et de surveillance médicale des personnes âgées en perte d'autonomie suivie au titre du volet 2 de la mission du CRT,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de décider par délibération, du recrutement d'un vacataire.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration autorise le recrutement d'un médecin vacataire pour effectuer les missions de médecin coordonnateur du Centre de ressources territorial, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Article 2 :

La rémunération de la vacation est fixée au taux horaire de 80 euros brut.

Article 3 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente
Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-051

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

**CONVENTION DE DÉLÉGATION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE LAVAL POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE RSA ET
L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA**

DCA2023-051

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le :

30 JUIN 2023

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant que le Conseil départemental de la Mayenne propose de déléguer au Centre communal d'action sociale de Laval, dans le cadre l'expérimentation sur l'accompagnement rénovée des allocataires du RSA, l'instruction des demandes de RSA et l'accompagnement de 100 bénéficiaires du RSA par an, moyennant une subvention de 99 600 € par an,

Qu'il convient d'établir une convention de délégation entre le Centre communal d'action sociale et le Conseil départemental relative à l'instruction des demandes de RSA et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, la définition des modalités de réalisation et également le contenu du partenariat,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

La convention de délégation entre le Centre communal d'action sociale et le Conseil départemental relative à l'instruction des demandes de RSA et l'accompagnement de 100 bénéficiaires du RSA pour l'année 2023 est approuvée.

Article 2 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-052

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

**CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR
L'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL VOLET SOCIO-
PROFESSIONNEL DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA-STI 2023**

DCA2023-052
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15
Date de la convocation : 15 juin 2023
Nombre de présents : 10
Compte rendu analytique de séance affiché le :

30 JUIN 2023

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant que le Conseil départemental de la Mayenne propose de déléguer au Centre communal d'action sociale de Laval l'instruction des demandes de RSA volet socio-professionnel et l'accompagnement de 50 bénéficiaires en file active par an, et un maximum de 40 personnes en appui sur des besoins sociaux pour des personnes accompagnées par le référent, moyennant une subvention de 50 000 € par an,

Qu'il convient d'établir une convention de délégation entre le Centre communal d'action sociale et le Conseil départemental relative à l'instruction des demandes de RSA volet socio-professionnel et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, la définition des modalités de réalisation et également le contenu du partenariat,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

La convention de délégation entre le Centre communal d'action sociale et le Conseil départemental relative à l'instruction des demandes de RSA volet socio-professionnel et l'accompagnement de 50 bénéficiaires en file active, et un maximum de 40 personnes en appui sur des besoins sociaux pour des personnes accompagnées par le référent, pour l'année 2023 est approuvée.

Article 2 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente
Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-053

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA CPAM POUR L'ÉCHANGE DE
DONNÉES RELATIVES AUX USAGERS ACCOMPAGNÉS PAR LA DIRECTION
ACTION SOCIALE DU CCAS

DCA2023-053

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la Ville de Laval,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la lettre d'intention signée entre la CNAM et l'UNCCAS visant à déployer des moyens pour lutter contre l'exclusion des publics accompagnés par les CCAS et la proposition de convention partenariale au niveau local,

Considérant par ailleurs que des travailleurs sociaux du Centre communal d'action sociale ont besoin d'échanger avec la CPAM de la Mayenne des données concernant les usagers pour favoriser l'accès aux soins,

Que la CPAM délivre des habilitations d'accès individuelles aux travailleurs sociaux du Centre communal d'action sociale de Laval,

Qu'il convient de signer ces deux conventions avec la CPAM de la Mayenne,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration du CCAS approuve la convention de partenariat entre la CPAM, le CCAS et la CARSAT pour le développement des coopérations au niveau local.


Article 2 :

Le conseil d'administration du CCAS approuve les conventions pour la délivrance des habilitations d'accès individuelles aux travailleurs sociaux du Centre communal d'action sociale par la CPAM afin de leur permettre la consultation des informations concernant les allocataires.

Article 3 :

Le président du CCAS de la ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.


CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-054

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

DON DENRÉES ALIMENTAIRES PAR LA SOCIÉTÉ BIOCOOP

DCA2023-054

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant que la société Biocoop a souhaité faire un don de denrées alimentaires pour l'épicerie sociale du CCAS,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le Centre communal d'action sociale de la Ville de Laval accepte le don de la société Biocoop de denrées alimentaires pour l'épicerie sociale.

Article 2 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-055

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

JAVA J de 2023
en la séance du jeudi 22
juin 2023
à 19h30
Mme François
Présidente

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LOUVERNÉ POUR L'ACCÈS À
L'ÉPICERIE SOCIALE AUX HABITANTS DE LOUVERNÉ

DCA2023-055
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15
Date de la convocation : 15 juin 2023
Nombre de présents : 10
Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant que le Centre communal d'action sociale de Louverné souhaite orienter les Louvernéens qui rencontrent des difficultés économiques et financières vers l'épicerie sociale du Centre communal d'action sociale de Laval pour leur permettre, au travers de l'aide alimentaire, de suivre un parcours d'insertion basé sur la participation,

Qu'il est proposé de conclure un partenariat entre les Centres communaux d'action sociale de Laval et de Louverné pour permettre l'orientation et l'accès des Louvernéens à l'épicerie sociale du CCAS de Laval,

DÉLIBÈRE

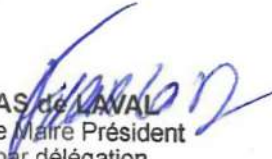
Article 1^{er} :

Le conseil d'administration approuve le partenariat entre les CCAS de Louverné et de Laval pour permettre l'orientation et l'accès des Louvernéens à l'épicerie sociale du CCAS de Laval.

Article 2 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.


CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-056

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

CONVENTION DE SUBVENTION AVEC L'ÉTAT POUR LE FINANCEMENT DU
PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

DCA2023-056
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le :

30 JUIN 2023

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi de programmation en date du 21 février 2014 pour la ville et la cohésion sociale fixant les principes de la nouvelle politique de la ville et les contrats de ville 2014-2020,

Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 qui a prolongé les Contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022,

Vu la délibération S463-AD-1 du conseil municipal du 22 juin 2015 relative à la convention-cadre du contrat de ville 2015-2020,

Considérant que l'État entend soutenir l'activité du Programme de réussite éducative du CCAS pour l'année 2023,

Qu'à cet effet, une convention doit être signée pour l'attribution de cette subvention,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration approuve l'attribution d'une subvention de 85 000 € par l'État pour la participation au fonctionnement du Programme de réussite éducative, pour l'année 2023.

Article 2 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-057

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

**RENOUVELLEMENT DU RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR ASSURER
L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

DCA2023-057
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15
Date de la convocation : 15 juin 2023
Nombre de présents : 10
Compte rendu analytique de séance affiché le :

30 JUIN 2023

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi de programmation en date du 21 février 2014 pour la ville et la cohésion sociale fixant les principes de la nouvelle politique de la ville et les contrats de ville 2014-2020,

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 qui a prolongé les Contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022,

Vu la délibération S463-AD-1 du conseil municipal du 22 juin 2015 relative à la convention-cadre du contrat de ville 2015-2020,

Considérant que dans le cadre du Programme de réussite éducative, des vacataires, principalement des auxiliaires de vie scolaire ou des étudiants accompagnent des enfants et des jeunes dans leur scolarité,

Qu'au regard des besoins constatés, certains enfants présentent des difficultés globales dans les apprentissages et un manque d'appétence scolaire,

Que les bilans montrent que ces accompagnements ont permis aux jeunes de progresser dans les apprentissages et de consolider les liens entre les familles et les établissements scolaires,

Qu'il convient de faire appel à des vacataires pour accompagner les enfants et les jeunes dans leur scolarité.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration autorise le recrutement de vacataires pour accompagner les enfants et les jeunes sur le plan scolaire hors périodes de vacances scolaires pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024.


Article 2 :

Le coût horaire est de 18,38 euros brut.

Article 3 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.


CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente
Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-058

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

CONVENTION AVEC "LA GRANDE SURFACE" POUR L'ACTIVITÉ THÉÂTRE DU
PRE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE REMOBILISATION DU PRE

DCA2023-058
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi de programmation en date du 21 février 2014 pour la ville et la cohésion sociale fixant les principes de la nouvelle politique de la ville et les contrats de ville 2014-2020,

Vu que la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 a acté la prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022.

Vu la délibération S463-AD-1 du conseil municipal du 22 juin 2015 relative à la convention-cadre du contrat de ville 2015-2020,

Considérant que dans le cadre du Programme de réussite éducative, un atelier d'improvisation théâtrale sera réalisé dans le cadre de la semaine de remobilisation avant la rentrée scolaire pour les enfants accompagnés afin de leur permettre de préparer au mieux le retour à l'école,

Qu'il convient de faire appel à l'association "La grande surface" pour animer cet atelier d'improvisation théâtrale,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration approuve l'organisation d'un atelier d'improvisation théâtrale pour les enfants accompagnés par le PRE dans le cadre de la semaine de remobilisation du 28 au 31 août 2023, pour un montant de 662 € TTC.

Article 2 :

Le président ou son représentant est autorisé à signer la convention avec l'association "La grande surface" et toute pièce à cet effet.

Article 3 :

Le président du CCAS de la ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente
Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-059

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

JAVA J 2023
Centre Communal d'Action Sociale
22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX
Mme François

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

DON FINANCIER DE KADIDIATOU ISSA ABDOULAYE AU CCAS

DCA2023-059

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Considérant que Mme Kadidiatou Issa Abdoulaye a souhaité faire un don pour soutenir les actions menées par le CCAS, pour un montant de 1350 € (mille trois cent cinquante euros),

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le Centre communal d'action sociale de la Ville de Laval accepte le don de Mme Kadidiatou Issa Abdoulaye au profit du CCAS, pour un montant de mille trois cent cinquante euros (1 350 €).

Article 2 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente
Mme Marjorie FRANÇOIS

